

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"ESSOR DU RHIN" A FESSENHEIM
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010**

Lundi 22 novembre 2010 à 19 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et accueille MM. BOURG, capitaine, commandant de la Compagnie de Guebwiller-Soultz, SIPP, lieutenant, commandant de la brigade d'Ensisheim-Blodelsheim, et SCHLATTER, adjudant, commandant de la brigade de gendarmerie de Blodelsheim.

A l'instar de leur intervention en 2009, les gendarmes exposent la situation de la délinquance sur le territoire de la communauté de communes (violences, escroqueries, cambriolages, vols, dégradations, délinquance routière, stupéfiants...) et répondent aux questions des élus du secteur.

M. le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 25 octobre 2010.
2. Demande dérogatoire de sortie de Balgau
3. Activités économiques:
 - 3.1 Réception des travaux d'extension de la Zone d'Activités de la Hardt
 - 3.2 Demande d'implantation Zone d'Activités de la Hardt
 - 3.3 Convention d'occupation précaire de sol Zone Industrielle Koechlin – EDF
 - 3.4 Pépinière d'entreprises
4. Convention de financement des postes de chargés de développement – Conseil Général du Haut-Rhin
5. Gerplan transfrontalier
6. Groupement Local de Coopération Transfrontalière
7. Ressources humaines
8. Communication
9. Divers

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 25 octobre 2010.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2010 est approuvé sans observation.

2. Demande dérogatoire de sortie de Balgau

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président fait le point sur la situation et donne son sentiment quant au déroulement de la commission restreinte de la CDCl, réunie le 5 novembre dernier à la Préfecture du Haut-Rhin. Il

donne la composition de cette commission. Aucun avis officiel n'a été rendu public à ce jour alors que la presse locale s'en est déjà fait l'écho.

M. le Président se dit particulièrement désabusé tant le jeu politique a joué à plein et les seuls critères retenus dans le choix de la commission restreinte sont financiers.

Les arguments de cohérence territoriale n'ont pas été entendus. A titre d'exemple, M. le Président rappelle que Balgau est une commune limitrophe de Fessenheim. Pour la satisfaction de nombreux besoins en matière sociale, d'éducation, de culture et de loisirs, les habitants de Balgau ont recours aux équipements présents à Fessenheim. Balgau est aussi dans la zone de chalandise de Fessenheim.

Pour étayer ces propos, M. le Président fait projeter et commente le document remis aux services de la Préfecture et à tous les membres de la commission restreinte (voir **annexes**).

A bien comprendre la commune de Balgau est autorisée à sortir car les recettes fiscales versées par les habitants et entreprises de la commune ne représentent qu'une part infime du montant total des recettes fiscales perçues à l'échelle du territoire.

C'est faire fi de la politique fiscale de la Communauté de communes qui dispose d'un établissement exceptionnel à Fessenheim (CNPE). En effet, les recettes fiscales de la Communauté de communes proviennent à 78 % de la même commune.

C'est aussi oublié que les « quotes-parts » ou contributions de la Communauté de communes perçues par la commune de Balgau pendant 20 ans (615 000 € d'aide directe) sont équivalentes aux recettes fiscales versées par les habitants et entreprises de la commune de Balgau à l'intercommunalité (fiscalité zéro). La solidarité financière peut difficilement faire mieux.

La Communauté de communes a demandé audience au Préfet du Haut-Rhin pour présenter les arguments de maintien de la commune de Balgau et donner les raisons de sa détermination. Mme Fabienne STICH, maire de Fessenheim et M. François BERINGER, maire de Blodelsheim accompagneront le Président.

Cependant dans l'hypothèse d'une sortie de Balgau, la Communauté de communes doit se positionner sur l'utilisation des services communautaires par les habitants, entreprises et associations de la commune qui y ont largement recours : crèches-halte garderie, déchèterie, plateforme Hartlé, EPAHD les Molènes, activités scolaires, sorties culturelles, Transport à la Demande... (voir **annexes**).

Par définition, les utilisateurs « hors territoire » de la Communauté de communes ne devraient plus avoir accès aux services ou sous certaines conditions. Il est proposé de prendre cette décision de principe et d'en informer préalablement habitants, entreprises et associations de la commune de Balgau.

Pour cela, un point presse sera organisé sans délai et un avis à la population de Balgau sera apposé à l'entrée de tous les équipements communautaires courant décembre 2010 rappelant la décision de principe prise dans l'hypothèse d'une sortie de Balgau.

M. le Président regrette que la Communauté de communes n'ait jamais été associée en amont de la décision de Balgau. Cela aurait permis d'expliquer les conséquences financières d'une sortie pour la commune de Balgau (minimum 12 fois supérieur au montant communiqué à la population lors de la consultation). Mais aussi de rappeler la forte fréquentation des services communautaires par les

ressortissants de la commune. Enfin et surtout d'argumenter les intérêts partagés du maintien de la commune dans l'intercommunalité Essor du Rhin.

Si un nouvel arrêté de périmètre du Préfet intervient intégrant la commune de Balgau à la Communauté de communes du Pays de Brisach, notre Communauté de communes se prononcera sur cette décision lors d'un prochain Conseil communautaire.

Pour mémoire, il est rappelé que dans le cadre de ses orientations budgétaires, la Communauté de communes a mis en place des fonds de concours versés annuellement à certaines communes membres « moins bien dotées » (délibération du 29 mars 2010).

M. Pierre ENGASSER, en tant qu'élu de la commune de Balgau, se dit opposé à l'application de cette décision de restriction d'accès aux services de la Communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

Par 20 voix pour et 2 voix contre (Balgau),

En cas de sortie de la commune de BALGAU, d'appliquer à la commune les mêmes conditions d'accès à nos services que pour les communes hors territoire.

3. Activités économiques:

3.1 Réception des travaux d'extension de la Zone d'Activités de la Hardt

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Les travaux d'extension de la 3^{ème} tranche de la Zone d'Activités de la Hardt ont été réceptionnés le 17 novembre 2010.

Les réserves pour le lot « voirie et réseaux humides » concernent la préparation d'un trottoir, le nettoyage du chantier et la réalisation du plan de récolement. Il est rappelé que ces plans doivent être conformes à la charte graphique SIG. Un délai de 15 jours est donné à l'entreprise WERNER de Blodelsheim, attributaire de ce lot.

Les réserves pour le lot « réseaux secs » concernent les essais de stabilité et essais électriques après pose du poste de transformation qui sera livré en janvier 2011 (marché de travaux HTA).

Le coût d'objectif de l'opération s'élève à 612 060 € TTC.

Le Conseil communautaire en prend acte.

3.2 Demande d'implantation Zone d'Activités de la Hardt (ZAH)

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2009, l'implantation de la société MARTELLO avait été autorisée ainsi que la vente d'un terrain de 30 ares en seconde tranche de la Zone d'Activités de la Hardt (ZAH).

Depuis la troisième tranche de cette Zone d'Activités a été réalisée et l'entreprise sollicite une installation à l'extrémité Nord du secteur (**voir annexe**).

Le conseil communautaire en prend acte.

3.3 Convention d'occupation précaire de sol Zone Industrielle Koechlin – EDF

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la visite décennale du CNPE à Fessenheim, EDF est à la recherche de places de stationnement pour les sociétés de sous-traitance amenées à intervenir sur site toute au long de l'année 2011.

Une rencontre avec MM. Didier MILLIN, Serge ROCKLIN et Jean-Marc MARSAL a eu lieu le 4 novembre 2010 dans la Zone Industrielle KOECHLIN à proximité immédiate du CNPE. En effet, moyennant des aménagements, une partie des terrains viabilisés et non encore vendues de la seconde tranche de la zone notamment pourraient accueillir temporairement un grand parc de stationnement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation précaire de sol au bénéfice d'EDF pour la durée du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Les conditions d'utilisation des terrains d'activités d'une superficie totale d'environ 2ha (**voir annexes**) mis à disposition y seront clairement définies (interdiction du stationnement anarchique, aucune gêne des entreprises implantées et respect des zones ensemencées). Un état des lieux sera aussi établi avant et après utilisation du site.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire de sol à intervenir au bénéfice d'EDF pour la durée du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2011 sur des terrains viabilisés dans la Zone Industrielle Koechlin.

3.4 Pépinière d'entreprises

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

D'une part, l'entreprise ESCAPRO, installée en pépinière depuis l'ouverture, a manifesté son besoin d'occuper un atelier plus vaste pour développer son activité.

D'autre part, l'entreprise BREDALSACE, nouvellement installée depuis le 1^{er} novembre 2010, a demandé de pouvoir réaliser dans l'atelier occupé des aménagements conformes à la réglementation alimentaire.

Le règlement intérieur de la Ruche autorise ces permutations et aménagements.

Le Conseil en prend acte.

Observations : Plein succès de la conférence grand public relative aux économies d'énergie et bâtiments basse consommation organisée à la Ruche par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à destination des particuliers. Plus d'une vingtaine de personnes y ont participées. L'idée qui germe actuellement est de mettre sur pied un cycle de conférences et de réunions à échéance régulière semblable à ce qui se fait dans le domaine culturel (« mercredis de la ComCom »).

4 Convention de financement des postes de chargés de développement – Conseil Général du Haut-Rhin

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de sa nouvelle politique de développement local adoptée le 21 mai 2010, le Conseil Général du Haut-Rhin renouvelle pour la période 2010-2013 son soutien financier à l'ingénierie des communautés de communes.

Dans ce cadre, il assure la prise en charge partielle du coût des chargés de développement, selon les modalités suivantes :

- Un chargé de développement généraliste affecté aux missions liées à la charte et au contrat de territoire de vie. Le soutien financier s'élève à 50 % d'un montant subventionnable plafonné à 48.000 €/an dans la limite d'un poste par communauté de communes,
- Un premier chargé de développement spécialisé sur un domaine précis constituant un axe fort de la charte de territoire de vie. Le soutien financier s'élève à 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 32.000 €/an dans la limite d'un poste par communauté de communes,
- Un deuxième chargé de développement spécialisé sur un domaine précis constituant un axe fort de la charte de territoire de vie. Le soutien financier s'élève à 20 % d'un montant subventionnable plafonné à 32.000 €/an dans la limite d'un poste par communauté de communes,

La communauté de communes emploie un chargé de développement généraliste et deux chargés de développement spécialisés respectivement dans la « Mutualisation des Moyens » et l'« Economie ».

Une convention de partenariat d'une durée de 4 années pour le financement de chaque poste susvisé est à signer entre le Département du Haut-Rhin.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Approuve ce partenariat avec le Département du Haut-Rhin

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions relatives pour la période 2010-2013.

Observations : Deux autres postes de la CCER sont aidés. Il s'agit de ceux occupés par l'animatrice RAM (CAF et CG68) et par la chargée de coopération transfrontalière (Groupement Local de Coopération Transfrontalière).

5 Gerplan transfrontalier

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La Communauté de communes souhaite s'engager dans un GERPLAN Transfrontalier en partenariat avec un ensemble de collectivités françaises et allemandes limitrophes, à savoir :

- Communauté de communes Porte de France
- Eschbach
- Hartheim
- Heitersheim
- Gewerbepark
- Neuenburg am Rhein

Le Conseil Général du Haut-Rhin ainsi que le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald accompagne cette démarche en tant que partenaires techniques et financiers.

Une demande de financement INTERREG sera également déposée pour cette opération. Ce projet INTERREG se composera de trois principaux volets :

- Une étude préalable qui correspond à un diagnostic complet du territoire
- L'inscription de projets-clés ayant une vocation transfrontalière
- La communication

Il est rappelé que le porteur de projet est la Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud.

Ce partenariat sera lancé lors d'une réunion qui se tendra le 6 décembre 2010 à Ottmarsheim en présence de M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ainsi que Mme Dorothea STÖRR-RITTER, Landrätin du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald. Les contributions financières des différents partenaires y seront discutées.

Le Conseil communautaire en prend acte.

6. Groupement Local de Coopération Transfrontalière

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Après la réalisation du pont sur le Rhin, ouvert en mai 2006, un nouveau projet franco-allemand est actuellement à l'étude.

Porté par les élus du GLCT et, en premier chef, par le Président, Harald KRAUSS, ce projet consiste en la réalisation d'un Centre de documentation et de ressources de la culture franco-allemande.

L'idée est de proposer sur environ 6 km entre l'Allemagne et la France un parcours qui soit ludique et dynamique entre le Weinstetterhof et la Ruche via le pont sur le Rhin qui valorise l'Histoire et la culture commune du Pays de Bade et de l'Alsace.

Ce concept est fondé sur la présentation des patrimoines naturels, culturels, immatériels, des habitants, de leur langue, du commerce et de nombreuses thématiques destinées à démontrer les liens et les différences.

Les premières démarches ont consisté à rencontrer les interlocuteurs des deux pays du territoire pour connaître leur avis sur la démarche (les professionnels du tourisme, du patrimoine, la Fondation franco-allemande, la Préfecture du Haut-Rhin, EDF, les grandes collectivités territoriales).

L'étape suivante consiste à réaliser une étude d'aide à la décision afin d'arrêter les sites sur le parcours à forte potentialité et les thématiques à développer.

Le financement de l'opération pourrait se faire avec la création d'une fondation (dons).

Cette opération se veut être un véritable projet de développement et d'aménagement du territoire transfrontalier.

L'objectif à long terme est de faire du projet du GLCT un maillon supplémentaire et un levier important d'une coopération européenne pour renforcer les relations entre les pays de l'Europe et favoriser leur cohésion et leur union pour garantir leur compétitivité et lutter contre la concurrence notamment touristique.

Le Conseil communautaire en prend acte.

7 Ressources humaines

7.1 Renouvellement d'un contrat à durée déterminée

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président informe que le Contrat à Durée Déterminée (CDD) de Mme Célia ROUX, chargée de mission informations touristiques – affaires scolaires, arrive à échéance le 31 décembre 2010. Il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle période d'un an. Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

De renouveler le Contrat à Durée Déterminée de Mme Célia ROUX pour une durée d'un an avec effet au 1^{er} janvier 2011

Et

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.

Les crédits sont à prévoir à l'article 6413 du BP 2011.

8 Communication

Réseau de l'intercommunalité : Réunion le 2 décembre à 8 heures 45 à la Ruche sur le thème de la mutualisation des services.

Ouverture de la Boulangerie – Pâtisserie à Hirtzfelden : Inauguration le 4 décembre 2010 à 10 heures 30.

Rencontre des secrétaires de mairie et DGS des communes membres avec la Direction de la CCER : Réunion le 9 décembre 2010 à 11 heures à la Ruche.

AMHR : Réunion d'information générale le 11 décembre 2010 à 9 heures à Stetten (SPANC, service incendie et secours, réseau de transport d'électricité – Est...).

Projection « Au bord du Rhin, l'aventure de notre langue » : le 16 décembre 2010 à 17heures 30 à Mulhouse.

Vœux de la Communauté de communes : La cérémonie se tiendra le 10 janvier 2011 à 19 heures à la Ruche.

Dates des vœux des communes membres :

Fessenheim : 4 janvier 2011 à 18heures

Blodelsheim : 6 janvier 2011 à 18heures

Rumersheim-le-Haut : 8 janvier 2011 à 19heures

Rustenhart : 11 janvier 2011 à 19heures

Roggenhouse : 15 janvier à 17heures

Hirtzfelden : 21 janvier 2011 à 18heures30

Balgau : 21 janvier 2011 à 19heures

9. Divers

Magazine de l'Essor du Rhin : Edition du N°12, déjà distribué en communes.

Demande de subvention : parade des pères Noël le 4 décembre 2010 organisée par l'association de promotion hôtelière du canton d'Ensisheim. Rappel : l'opération est soutenue par la CCER qui verse une subvention de 1 250 €.

Plan Climat : Le Comité Directeur du Pays RVGB a entériné les actions prioritaires du Plan Climat pour l'année 2011. L'une d'elles est la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux. Afin d'expliquer la démarche et pour connaître les communes intéressées et les bâtiments à auditer, l'animatrice plan climat va intervenir lors du prochain conseil communautaire à 19 heures 30. A cette occasion, la démarche plan climat en général sera présentée et les besoins concernant d'autres actions à mener recensés, notamment concernant la sensibilisation.

Déchetterie à Munchhouse : L'emprise de la déchetterie est exclue du projet de périmètre rapproché de protection de captage d'eau du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Munchhouse.

Tour de table :

François BERINGER : relate le problème rencontré par la Communauté de communes de Kaysersberg sur le traitement de l'eau de la piscine intercommunale (PHMB doit être remplacé par de l'ozonation, soit un coût de 200 000 €).

Il informe également de l'assemblée générale des CLI de France le 8 décembre prochain.

Etienne SIGRIST : donne les deux dates des prochaines réunions de la commission finances les 3 et 17 février 2011.

Fabienne STICH : informe que le nouveau magazine édité par le GLCT « Le Pont » est disponible en mairies et dans les commerces locaux.

Pierre RENTZ : indique que le Syndicat Mixte de l'EHPAD « Les Molènes » a souscrit les prêts auprès de DEXIA et le Crédit Mutuel. Des avenants aux marchés de travaux sont à prévoir pour la création d'une ligne de vie, et en ce qui concerne les sols et les menuiseries intérieures.

Frédéric GOETZ : annonce que la Communauté de communes va procéder à des contrôles de sacs de collecte d'OMR en janvier 2011. Des autocollants seront apposés en cas de non-conformité avec la collecte (présence de gravats, d'un nombre trop important de matériaux recyclables...). En décembre prochain se tiendra la réunion annuelle entre agents de déchetteries à la CCER.

François WASSMER : concernant le rayon de danger immédiat autour des CNPE, l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) associe désormais l'ARCICEN pour la définition du porté à connaissance.

Jean GOETZ : fait un rapide compte-rendu des dernières réunions concernant le plan climat mis en place par le Pays RVGB (Rhin-Vignoble-Grand Ballon). Plusieurs conférences-débats se tiennent sur le territoire et le Pays s'interroge sur l'organisation d'un événementiel sur les problématiques du plan climat. Un axe fort de travail consiste aussi à faire la promotion des audits énergétiques du patrimoine immobilier des collectivités du pays.

André ONIMUS : indique qu'une petite délégation d'élus et de techniciens de la CCER a fait le déplacement en Allemagne avec le CAHR pour visiter une centrale de production de biomasse.

Agnès KIEFFER : a organisé des réunions des comités des jeunes et des aînés afin de faire le bilan annuel des activités culturels et de préparer le programme pour l'année 2011. Une commission culturelle se tiendra prochainement pour examiner ce programme avant validation au Conseil

communautaire. Au niveau touristique, la Communauté de communes a été représentée par Sandra SCHLEGEL au salon SITV sur le stand de l'OT du Pays de Brisach. En ce qui concerne les affaires scolaires, la communauté de communes a signalé au prestataire de services assurant le transport scolaire les problèmes rencontrés avec un des chauffeurs de bus.

Elle remercie les élus qui lui ont manifesté une marque d'attention ou de sympathie en ces moments très difficiles (mauvais état de santé de son époux, hospitalisé à plusieurs reprises).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 30.

Les membres présents:

Le Président

Le Vice Président

Le Vice Président

André ONIMUS
Le Vice Président

Etienne SIGRIST
Le Vice Président

Patrice WALTISPERGER
La Vice Présidente

Pierre ENGASSER

Frédéric GOETZ

Agnès KIEFFER

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

François WASSMER

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membres excusés: M Henri MASSON, M Philippe HEID, M Jean Marc LOEWERT,
Mme Agnès MATTER-BALP

Procurations: M Henri MASSON à M Eric MICHELAT
M Philippe HEID à M Cyrille LHUILLIER
M Jean Marc LEOWERT à M Pierre ENGASSER
Mme Agnès MATTER-BALP à M Christophe BITARD

Etaients invités par ailleurs: M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé
Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée

Personnel présent: M Fabrice KRIEGER